

*République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Cahors  
CAZALS - Commune*

**Procès verbal**

Le mardi 07 octobre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Laurent ALAZARD.

Secrétaire de la séance : Emilie DUCHATEAU

**Présents** : Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Emilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Evelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Benoit LAFON, Kévin BORIE, Isabelle BRONDEL

**Ordre du jour** :

Mise en place de la convention Vélot'

Mise à jour des tarifs du service ALAE

Mise en place de la participation employeur à la complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Mise à jour du classement de la voirie communale

Décision modificative

Accord de principe sur la participation aux travaux de l'opération 42466EP « remplacement boules La Vaysse »

Demande de subvention exceptionnelle voyage scolaire école Robert Dumas de Catus

Questions diverses

**I/ APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de la précédente séance est validé à l'unanimité

**II/ DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Convention d'engagement VELOT - itinéraire Castelfranc / Pont-Carral (N° DE\_2025\_042)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des mobilités douces, un aménagement entre Castelfranc et Pont Carral a été réalisé.

Le conseil départemental du Lot a voté en avril 2024 les principes de mise en œuvre du réseau cyclable d'intérêt départemental Vélot.

La convention a pour objet de définir le tracé ; le calendrier et les modalités de réalisation d'entretien et d'exploitation des aménagements cyclables de l'itinéraire Vélot : Castelfranc – Pont Carral.

Monsieur le Maire propose de signer la convention d'engagement VELOT jointe ;

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré ; à la majorité et une voix contre ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Délibération : adoptée

#### **Tarif de la régie ALAE au 1er novembre 2025 (N° DE\_2025\_043)**

Monsieur le maire rappelle la précédente délibération n° 21.0612.02 fixant les tarifs du service ALAE sur le RPI Cazals - Montcléra

Monsieur le maire rappelle la fermeture de classe à l'école de Montcléra et propose de ce fait ; la mise à jour des tarifs du service ALAE

|   | Ecole de Cazals                                       |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> trimestre                 | 32 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre                | 32 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre                | 32 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |
| Quotient familial inférieur ou égal à 650 | 30 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité de valider les tarifs du service ALAE comme ci-dessous :

|   | Ecole de Cazals                                       |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> trimestre                 | 32 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre                | 32 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre                | 32 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |
| Quotient familial inférieur ou égal à 650 | 30 € 1 <sup>er</sup> enfant / 20 € à partir du second |

Délibération : adoptée

### **Classement de voies communales (N° DE\_2025\_044)**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales date du 9 septembre 2024

Cette dernière mise à jour porte à 26.537 mètres linéaires à caractère de chemin, 14.450 mètres carrés de voies à caractère de places et à 6.744 mètres linéaires de voies à caractère de rues.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de classer le chemin de Rouquette ainsi que le chemin de Landrevie

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré; décide à l'unanimité :***

\* de classer sous le numéro 110 ; le chemin de Rouquette allant de Rouquette à Pech Calvel pour 330 mètres

\*de classer sous le numéro 111 ; le chemin de Landrevie allant de la départementale au bout du chemin communal

\* de donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tous documents nécessaires à la modification du tableau de classement

\* de mettre à jour le tableau de classement comme suit :

27.034 mètres linéaires de chemins

14.450 m<sup>2</sup> de places

6.744 mètres linéaires de rues

Délibération : adoptée

### **Subvention exceptionnelle voyage scolaire - école Robert Dumas de Catus (N° DE\_2025\_045)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle de l'école primaire publique Robert Dumas de Catus a été déposée en mairie

Les quarante-trois élèves de l'école ont l'opportunité de partir en classe de neige du 26 au 30 janvier 2026.

Le coût élevé de ce voyage implique la mobilisation de l'APE ; la coopérative scolaire ; les parents ; les entreprises et les collectivités

A ce titre ; la commune de Cazals est sollicitée à titre exceptionnel pour participer à hauteur de 50 € pour une élève domiciliée sur la commune de Cazals.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- de verser 50€ pour l'enfant domiciliée sur notre commune
- charge le maire d'inscrire cette subvention au budget 2025 à l'article 657364 pour un montant de 50 €

Délibération : adoptée

**Accord de principe sur la participation aux travaux de l'opération 42466EP "remplacement des boules EP hameau de la Vaysse" (N° DE\_2025\_046)**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet *Remplacement Boules LA VAYSSE - A11 - 16PL* cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- 1)approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot,
- 2)souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025
- 3)s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 204182. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4)Autorise la FDEL a lancé les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5)Autorise la FDEL a collecté le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) générés par l'opération

Délibération : adoptée

**Délibération de la décision modificative n°2 - CAZALS 2025 (N° DE\_2025\_047)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement | Recettes                                 | Dépenses |
|----------------|--|----------|
| 014 - 7392221  | Fonds péréquation ress. com. et intercom | 0 123    |

|                             |  |                 |                 |
|-----------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 65315                       | Formation                                | 0               | -173            |
| 65748                       | Subv.fonct.autres personnes droit privé  | 0               | 50              |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>0</b>        | <b>0</b>        |
| <b>Investissement</b>       |  | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
| 204182 - 114                | Autres org pub - Bât. et installations   | 0               | 10 560          |
| 203 - 192                   | Frais d'études, recherche, développement | 0               | -10 560         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |  | <b>0</b>        | <b>0</b>        |
| <b>TOTAL</b>                |  | <b>0</b>        | <b>0</b>        |

Délibération : adoptée

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

Mise en place de la participation employeur à la complémentaire santé au 1er janvier 2026 : ajourné car le CST du centre de gestion 46 doit être saisi pour avis.

1/ Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de salle socio-culturelle. La demande de DETR est validée ; la subvention régionale ; le FEDER et le FAST seront examinés d'ici la fin de l'année.

Il questionne ensuite son conseil municipal sur le choix de finition extérieure de la salle. Après concertation ; le conseil à la majorité décide de valider le béton sur site pour son coût moins élevé.

2/ Monsieur le maire donne lecture des mails de Mesdames MIKULA & DELMON concernant l'aménagement du carrefour de la D25 et de la D45 afin d'obtenir une meilleure visibilité.

Le STR a adressé une proposition d'aménagement à la mairie mais la collectivité souhaiterait la mise en place d'un panneau "stop" route de Carlane.

Concernant le problème de grange située en contrebas du carrefour ; le conseil municipal doit questionner la juriste de l'AMF afin de connaître la procédure à suivre. La mairie de Brétignolles-sur-Mer sera contactée afin de savoir si la propriétaire est encore domiciliée sur la commune.

Une procédure de mise en péril est envisagée

3/ Monsieur Francis RACLOT demande si les travaux du petit ponton peuvent être réalisés.

Monsieur le maire donne son accord pour la réalisation des travaux.

4/ Monsieur Francis RACLOT fait part de son rendez-vous avec un agent du STR concernant l'écoulement des eaux pluviales sur la RD 13 depuis l'impasse des Vignes.

En attendant qu'une solution plus pérenne soit trouvée ; les buses seront nettoyées par les agents communaux.

5/ Madame Geneviève ROQUES informe le conseil municipal avoir été sollicitée par un parent d'élèves qui soulève un souci de surnombre en classe cette année.

Monsieur le maire rappelle la création d'un poste afin de soulager les enseignantes mais à ce jour ; les maires du RPI sont contre car les collectivités n'ont pas à se substituer à l'éducation nationale qui rappelons-le a validé la fermeture de classe à l'école de Montcléra.

Monsieur le maire doit relancer les maires du RPI pour aborder le sujet de nouveau.

6/ Madame Geneviève ROQUES s'interroge sur l'obligation d'entretien et le débroussaillage des parcelles situées à moins de dix mètres d'un bois.

Monsieur le maire rappelle que l'information est publiée sur le site de la commune.

7/ Madame Geneviève ROQUES informe le conseil municipal que la commission Noël s'est réunie le lundi 6 octobre 2025.

Le marché de Noël aura lieu le 14 décembre prochain avec diverses animations; des chants ; un atelier carte de voeux ainsi que la présence d'une calèche.

8/ Enfin il est demandé de faire chiffrer l'achat de nouvelles tables pour la salle des fêtes.

FIN DE SEANCE 22h40.

Laurent ALAZARD  
Président de séance

Emilie DUCHATEAU  
Secrétaire de séance